

Directives de suivi de MOOCs dans le cadre du Master MALTT

Document mis à jour le 24.11.2024

Directives internes pour la validation des MOOCs approuvées en décembre 2024 par le comité pédagogique du Master MALTT.

ATTENTION : vous devez **impérativement inscrire le suivi MOOC en tant que projet indépendant** auprès du secrétariat après avoir obtenu l'accord d'un-e enseignant-e du Master MALTT concernant la durée et la thématique AU MOMENT DE L'INSCRIPTION DES COURS (approximativement début octobre et fin février) et préalablement au suivi du cours.

Choix du MOOC

L'étudiant-e doit l'inscrire en tant que **Projet indépendant** (document à faire signer par l'enseignant-e responsable) avant de commencer le MOOC.

Ne sont acceptés que des MOOC ou FOAD qui attestent du suivi et la réussite des activités prévues.

On établit par avance une équivalence en crédit ECTS. Par exemple, un cours évalué à 10-12 semaines à 3-5h par semaine correspond au travail pour un cours semestriel standard, donc 3 ECTS. Si le MOOC est trop court, il est proposé de suivre le niveau II du même domaine ou équivalent.

Le suivi d'un (ou plusieurs) MOOC est crédité pour 3 ECTS ou 6 ECTS selon la durée du cours.

Validation du choix du MOOC

Un-e enseignant-e MALTT (proche du thème) doit valider le fait que le contenu est adapté (non redondant avec les cours existants, pertinent pour MALTT, de niveau Master ou Bachelor si le contenu est nouveau). Si le MOOC est crédité par une université reconnue par l'UNIGE, alors on applique la règle des cours à option hors faculté.

Pour obtenir la validation du choix du MOOC, l'étudiant-e doit adresser, à la personne enseignante concernée, une demande indiquant :

- un titre
- un lien vers un descriptif
- l'institution qui les a produits et qui les diffuse
- le public cible affiché et les prérequis
- les objectifs d'apprentissage
- les modalités principales (collaboratif ? Quel type d'activités ?)
- la durée approximative, le nombre de crédits escomptés
- les éventuelles modalités de validation/certification

Evaluation

Pour valider le projet indépendant, l'étudiant-e devra fournir les éléments suivants (les 1. et 2. dans un unique document pdf) :

1. Un rapport qui propose un descriptif du cours, un lien vers la plateforme, les thèmes abordés, le temps estimé pour les différentes activités du cours, un bilan d'apprentissage et une courte partie réflexive sur les points positifs et négatifs de ce cours.
2. L'ensemble des pièces produites pour la créditation ainsi que les notes obtenues (QCM, travail intégratif...) et un scan du certificat de réussite.
3. Un bref texte sur l'EdutechWiki.fr consacré aux « [MOOC : plateforme pour ingénieurs pédagogiques](https://edutechwiki.unige.ch/fr/MOOC_:_plates-formes_int%C3%A9ressantes_pour_les_ing%C3%A9nieurs_p%C3%A9dagogiques)¹ » (lien vers le MOOC en question sur la page et texte dans la page discussion).

La note est en principe calculée en fonction des notes obtenues par l'étudiant-e dans le MOOC, modulo la qualité du rapport.

Divers

Il n'est en principe pas possible de valider plus de 6 ECTS pour des contenus MOOC en tant que projets indépendants inscrits dans les crédits libres au sein du Master MALTT.

Le projet doit être rendu au plus tard 15 jours avant la fin de la session d'examen, ou date à convenir. La validation administrative est effectuée lors de la session qui suit la remise de l'ensemble des documents demandés

¹https://edutechwiki.unige.ch/fr/MOOC_:_plates-formes_int%C3%A9ressantes_pour_les_ing%C3%A9nieurs_p%C3%A9dagogiques